

Annemasse, le 10 octobre 2018

VOYAGE ROME

Madame, Monsieur,

Le lycée des Glières propose cette année aux élèves qui étudient l'italien un **voyage à Rome**, du **lundi 8 au samedi 13 avril 2019**. Le transport s'effectuera en car de tourisme et les élèves seront hébergés dans un hôtel 3* dans la région de Rome. Le prix s'élève à **250€**.

PROGRAMME DU VOYAGE :

- **Lundi 8 vers 20h** : départ d'Annemasse devant le lycée des Glières.
- **Mardi 9** : Découverte de la **Rome Baroque**
Les jardins de la villa Borghese, point de vue panoramique sur la ville depuis la terrasse du Pincio. Itinéraire pédestre à la découverte des principales places et fontaines qui ont rendu la ville célèbre: Fontaine de Trevi, Piazza di Spagna, Trinità dei Monti, Piazza Navona.
Petit déjeuner pris sur l'autoroute - Déjeuner au restaurant.
- **Mercredi 10** : Découverte de la **Rome Fasciste** et du quartier de l'**Eur** à l'architecture imposante et futuriste.
Déjeuner panier-repas fourni par l'hôtel
Découverte des célèbres studios de cinéma de **Cinecittà**
- **Jeudi 11** : Découverte de la **Rome Catholique**: quartier du **Vatican**
Le château Saint-Ange et la place Saint Pierre, la Basilique et la Chapelle Sixtine
Déjeuner sous forme de panier repas fourni par l'hôtel
- **Vendredi 12** : Découverte de la Rome Antique
Visite du Colisée et du Forum romain
Repas sous forme de panier-repas fourni par l'hôtel
Visite des Thermes de Caracalla
Dîner dans une pizzeria
- **Samedi 13** : Arrivée à Annemasse dans la matinée (vers 9H/9h30)

Peuvent s'inscrire à ce voyage (45 places, sans sélection préalable) tous les **élèves italianisants de première et de terminale** générales et technologiques. Cependant, ceux dont le comportement en classe sera trop perturbateur, ou l'assiduité insuffisante, ne seront pas retenus par le Proviseur.

Nous vous rappelons par ailleurs que **le règlement intérieur du lycée s'applique strictement pendant les sorties scolaires**. Ce voyage en Italie n'étant seulement pas récréatif mais surtout **pédagogique**, il implique pour les participants **qu'ils s'investissent sérieusement dans les activités menées sur place. Elles seront en lien étroit avec le programme des classes de Première et de Terminale et donneront lieu, au retour, à un travail évalué.**

Les élèves qui s'inscrivent au voyage s'engagent à **participer à l'opération un stylo pour ROME** consistant pour chaque élève à **vendre** au prix unitaire de 2 euros 50 **les stylos** qui lui seront confiés par leur professeur et à lui restituer l'argent ainsi obtenu [(de préférence sous forme de chèque libellé à l'ordre du FSE du Lycée des Glières (foyer socio éducatif)] pour le lundi 07/01/2019.

DOCUMENTS A FOURNIR AU PROFESSEUR D'ITALIEN POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION:

- la lettre d'engagement des familles ;
- la charte du voyage scolaire facultatif ;
- un premier versement de 100 €
- la photocopie des documents d'identité (voir feuille jointe au dossier d'inscription).
- l'attestation d'assurance responsabilité civile individuelle.

Date limite d'inscription : vendredi 9 novembre 2018.

Les professeurs d'italien, G. Sottomano et E. Eydalène



RÉGION RHÔNE-ALPES
ACADÉMIE DE GRENOBLE



Lycée des Glières
2A Avenue de Verdun
BP 527 74107 ANNEMASSE
Proviseur Jean Luc MASSÉ
☎ 04.50.43.93.20
📠 04.50.43.93.32
@ ce.0740009H@ac-grenoble.fr



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

CHARTRE DU VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF

(ROME du 8 au 13 avril 2019)

1. L'objectif du voyage scolaire est didactique et culturel, en lien avec les programmes. Les élèves qui s'y inscrivent s'engagent à participer aux activités pédagogiques organisées pendant le séjour et aux évaluations liées.

2. Le règlement intérieur du lycée s'applique pendant le voyage scolaire. *Les élèves restent placés sous la surveillance et l'autorité des professeurs accompagnateurs, ils doivent en conséquence respecter les consignes qui leur sont données par ces derniers. Tout manquement relève, dès le retour, d'un rapport du professeur responsable au chef d'établissement, et d'une punition/sanction prévue par le règlement intérieur de l'établissement.*

3. Le conseil d'administration fixe le montant de la contribution volontaire des familles. L'échéancier du règlement est établi par l'agent comptable en concertation avec les enseignants. Il tient compte des dates du voyage et des impératifs du service de gestion. La totalité de la somme doit être versée avant le départ.

4. En cas de difficultés financières de la famille, l'intervention du fonds social lycéen peut être sollicitée. Les élèves seront informés de cette possibilité et, le cas échéant, mis en relation avec l'assistante sociale. L'aide du fonds social n'étant pas égale à 100% du coût du voyage, la participation de l'élève ne sera considérée comme effective qu'après le versement par la famille de la part restant à sa charge.

5. L'assurance des élèves contre les accidents subis (responsabilité individuelle) ou causés (responsabilité civile) est obligatoire pour le voyage.

6. Après l'inscription volontaire au voyage, tout désistement entraîne des charges supplémentaires. Il n'y a pas de remboursement pour convenances personnelles.

7. Au retour, *(cocher la case correspondante)*

j'autorise mon enfant à rentrer par ses propres moyens.

je prendrai en charge mon enfant dès l'arrivée du groupe

ou le ferai prendre en charge par : (NOM et qualité)

Signature :

8. La chartre est adressée à chaque famille dont l'enfant souhaite participer au voyage scolaire facultatif. Elle doit être signée par les parents (ou responsables légaux) et par l'élève lui-même puis remise aux professeurs organisateurs au moment de l'inscription.

À Annemasse, le

Signature des parents

Signature de l'élève

Annemasse, le 11 Mars 2019

VOYAGE ROME

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le prix du voyage à Rome auquel votre enfant s'est inscrit a été revu à la baisse suite à l'obtention de l'aide sollicitée auprès d'Annemasse Agglo ainsi qu'à un don supplémentaire de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée des Glières.
Le montant définitif de la participation demandée aux familles s'élève à 200 euros.

Cordialement,

Les professeurs d'Italien,
Giada Sottomano et Elvina Eydalène